

Séance du 19 janvier 2017

L'an deux mille dix sept le dix neuf du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Présents : BEDOUET Gérard, GUILLET Annette, JOSSELIN Claudine, DUTHEIL Olivier, MADIOT Isabelle, GASTINEAU Roselyne, JANITOR Angelina, CORMIER Catherine, BODIER Robert, CHABOT Freddy, MOISY Cyrille.

Absents et excusés : MOREAU Brigitte, ROGER Steve, HOGRET Yoann.

Monsieur Cyrille MOISY est élu secrétaire de séance.

Tarifs communaux

Salle de la Métairie – 2017/01

Vu la délibération en date du 21 janvier 2016 fixant les tarifs de location de la salle de la Métairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs suivant à compter du 1^{er} janvier 2018 :

| Utilisation | Hors commune | Habitants de la commune |
|-------------------------------|--------------|-------------------------|
| Toute la journée, jusqu'à 2 h | 115.00 € | 69.00 € |
| Jusqu'à 19 h | 82.00 € | 48.00 € |
| De 19 h à 2 h | 92.00 € | 55.00 € |
| Week-end | 173.00 € | 103.00 € |
| Réveillon St Sylvestre | 184.00 € | 109.00 € |
| Vin d'honneur | ----- | 33.00 € |

- Facturation de la vaisselle cassée ou fêlée suivant tarif fixé par délibération du 18 juillet 2001
- Un acompte de 50 % du montant de la location est demandé à la réservation.
- Un forfait de 17 € sera demandé lorsque les lumières extérieures resteront allumées.
- Taux horaire facturé lorsque la salle ne sera pas rendue dans un état correct : 18.00 €.

Salle des Loisirs – 2017/02

Vu la délibération en date du 21 janvier 2016 fixant les tarifs de location de la salle des loisirs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs suivant à compter du 1^{er} janvier 2018 :

| Utilisation | Hors commune | Habitants de la commune |
|-------------------------------|--------------|-------------------------|
| Toute la journée, jusqu'à 2 h | 280.00 € | 168.00 € |
| Jusqu'à 19 h | 150.00 € | 91.00 € |

| | | |
|---|----------|----------|
| De 19 h à 2 h | 173.00 € | 102.00 € |
| Week-end : du vendredi 14 h au dimanche 2 h | 389.00 € | 232.00 € |
| Week-end : du vendredi 14 h au dimanche 19 h | 497.00 € | 299.00 € |
| Réveillon St Sylvestre | 432.00 € | 256.00 € |
| Vaisselle (le couvert) | 0.50 € | 0.30 € |

(1) Réduction de 40 %

- Facturation de la vaisselle cassée ou fêlée suivant tarif fixé par délibération du 18 juillet 2001
- Un acompte de 30 % est demandé à la réservation.
- Un forfait de 17 € sera demandé lorsque les lumières extérieures resteront allumées.
- Taux horaire facturé lorsque la salle ne sera pas rendue dans un état correct : 18.00 €
- Une remise exceptionnelle de 80 € (non cumulable avec le tarif « habitants de la commune ») sera accordée à l'utilisateur lorsque ce dernier prendra un traiteur de la commune avec une location minimum d'une journée.

Chapiteaux - 2017/03

Vu la délibération en date du 21 janvier 2016 fixant les tarifs de location des chapiteaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs suivant à compter du 1^{er} janvier 2018 :

| Utilisation | Hors commune | Habitants de la commune |
|------------------------------------|---------------------|--------------------------------|
| 1 chapiteau | 67.00 € | 41.00 € |
| 2 chapiteaux | 112.00 € | 67.00 € |
| Chauffage | 34.00 € | 34.00 € |
| Parasol chauffant (l'unité) | 15.50 € | 15.50 € |

Le conseil municipal précise que le chauffage fioul est loué avec le plein du réservoir et que la quantité de carburant consommée sera facturée à l'utilisateur.

Il est rappelé que l'utilisation des chapiteaux par les particuliers est liée à la location de la salle des loisirs ou de la salle de la Métairie.

Installations à l'étang communal

Vu la délibération en date du 21 janvier 2016 fixant le tarif de location pour les installations à l'étang communal,

Le conseil municipal, après délibération, maintient à 15.00 € la location de l'abri, des WC avec l'électricité et l'eau.

Ces locations sont réservées aux habitants de la commune et ne pourront aller au-delà de 19 heures.

Concession dans le cimetière – 2017/04

Vu la délibération en date du 21 janvier 2016 fixant les tarifs des concessions dans le cimetière communal,

Le conseil municipal, après délibération, fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2017

| | |
|--|----------|
| - Concession trentenaire de terrain de 2 m2..... | 38.00 € |
| - Concession trentenaire de terrain de 3 m2..... | 65.00 € |
| - Concession trentenaire columbarium..... | 145.00 € |

Droit de place 2017

Le tarif est maintenu à 20 € par an pour les établissements de débits de boisson occupant le domaine public à usage commercial.

Engagement des dépenses d'investissement Budget commune - 2017-05

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à liquider, mandater avant le vote du budget 2017 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2016 (hormis les dépenses afférentes au remboursement de la dette) soit 61 025.89 € les crédits ouverts en 2016 étant de 244 103.57 €.

Les crédits sont affectés comme suit :

| | |
|---|-------------|
| ➤ 2132 Immeuble de rapport..... | 15 000.00 € |
| ➤ 2135-49 Installations générales, aménag. SdL | 12 000.00 € |
| ➤ 2135-20 Installations générales, aménag. Salle Mét..... | 6 000.00 € |
| ➤ 21311-20 Hôtel de ville..... | 10 000.00 € |
| ➤ 2138-20 Travaux de bâtiments divers..... | 7 000.00 € |
| ➤ 2188-35 Acquisition mat, out, mobilier divers..... | 5 000.00 € |
| ➤ 2315-51 Voirie..... | 6 025.89 € |

Engagement des dépenses d'investissement Budget Assainissement - 2017/06

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à liquider, mandater avant le vote du budget 2017 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2016 (hormis les dépenses afférentes au remboursement de la dette) soit 15 000.00 € les crédits ouverts en 2016 étant de 60 000.00 €.

Les crédits sont affectés comme suit :

| | |
|---|-------------|
| ➤ 2315 Install. Mat et outil. tech..... | 15 000.00 € |
|---|-------------|

Devis

Mise aux normes PMR des sanitaires de la salle des loisirs

Lot Plomberie – Electricité : Il sera demandé aux trois entreprises (SN Lenoir, Pineau et Chaussée / Bénard) de revoir leur chiffrage sur une base identique. Le conseil autorise le maire à retenir le moins-disant.

Travaux de maçonnerie (y compris faïence, carrelage et huisseries) : Le conseil retient le devis de l'EURL Guénaël Lambert pour un montant HT de 2 622.00 €.

Siège tissu pour tracteur Kubota

Après avoir pris connaissances des devis de Mod 53 Espace Emeraude et de Désert Métal-Agri, le conseil retient le devis de la société Désert Métal-Agri pour un montant HT de 260.00 €.

Réalisation d'une étude sur le plan d'eau des Hunaudières – 2017/07

Dans le cadre de son contrat territorial Milieux aquatiques signé avec l'agence de l'Eau en 2014, le syndicat de Bassin de l'Oudon peut mener des études sur des plans d'eau pouvant poser des problèmes de continuité écologique (circulation piscicole et sédimentaire) et de restitution du débit réservé. Aussi, le syndicat nous sollicite afin de l'autoriser à mener une étude ayant pour objectif de trouver une solution technique d'aménagement du site (étang des Hunaudières) répondant aux différents enjeux. Cette étude comprend la réalisation d'un diagnostic approfondi, la proposition de plusieurs scénarii d'aménagement et la réalisation d'une étude avant-projet du scénario qui sera retenu en concertation avec le conseil municipal et le conseil d'administration de la maison de retraite.

Le conseil municipal, après délibération, autorise le syndicat pour l'aménagement de la rivière l'Oudon à mener une étude ayant pour objectif de trouver une solution technique d'aménagement du site répondant aux différents enjeux.

Divers

- Feu d'artifice : Il sera tiré comme les années passées lors du Méchoui soit le samedi 29 juillet 2017. Le budget est maintenu à 2 000.00 € pour un feu nonsonorisé.

- Action sécurité routière : Le conseil est informé d'une réunion organisée par le groupement de gendarmerie de la Mayenne dans le cadre de l'opération « devenez acteur de votre sécurité », tous les citoyens sont invités à participer à cette réunion publique de notre secteur qui aura lieu le 24 janvier prochain à 18 h à la salle des fêtes de Ballots.

- Rappel Galette des Rois : Roues Saturn' le vendredi 20 janvier à 20 h 30 à la salle de la Métairie, et Saturn' Anim le vendredi 27 janvier à 20 h 30 à la salle des loisirs.

- Ruez-vous : Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier de remerciement des organisateurs et artistes.

Date de la prochaine réunion : 23 février 2017.